Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie

= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 20 (1994)

Heft: 1

Artikel: Le travail d'inspecteur de police : construction d'une légitimité

Autor: Perrin, Valérie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-814909

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE TRAVAIL D'INSPECTEUR DE POLICE : CONSTRUCTION D'UNE LÉGITIMITÉ

Valérie Perrin
Institut des Sciences Sociales et Pédagogiques, Université de Lausanne

1. Introduction

Ma recherche (Perrin, 1990) est partie d'un désir de combiner la réflexion et le «terrain». Etant donné les moyens dont je disposais, il ne pouvait s'agir d'envisager une étude descriptive d'un métier, fût-il relativement bien identifiable et les cas peu nombreux sur la population globale, comme celui d'inspecteur de police, dont j'explique le choix plus loin. Même une étude de vérification d'une hypothèse précise, contenue ou non dans des travaux existants, n'était guère envisageable. Comme j'essaierai de le documenter brièvement ci-dessous, les travaux antérieurs, bien que nombreux, ne me paraissaient pas réplicables et ne m'intéressaient pas suffisamment. Ne pouvant par ailleurs m'inscrire dans le champ de la sociologie de la police en Suisse, domaine pratiquement ignoré jusque-là dans notre pays, j'ai entrepris cette recherche à titre exploratoire. Au départ se trouve une intuition sociologique sur ce qui me semblait devoir être une zone sensible et socialement intéressante : la définition du métier, l'image de soi des inspecteurs de police.

La méthode qui était à ma portée et que j'avais envie de mettre à l'épreuve était celle d'une grande ouverture : réaliser quelques entretiens en laissant aux sujets rencontrés toute latitude pour s'auto-définir; explorer leur univers de travail, puis réfléchir aussi complètement que possible à ce que j'allais trouver. Ayant vu trop de descriptions n'utilisant qu'une fraction minime des données accumulées et lu trop d'essais sans base de données, je voulais pouvoir analyser des entretiens qualitatifs, peu nombreux, et les étudier exhaustivement. J'ai pu mener 12 entretiens avec des inspecteurs de police, et accompagner quatre d'entre eux dans leurs sorties professionnelles nocturnes. Ce n'est pas grandchose, si l'on se limite aux exigences des échantillons représentatifs, de la recherche quantitative plus généralement; c'est déjà très riche, comme le savent ceux qui prennent la peine de réfléchir exhaustivement aux données qualitatives de terrain.

Ce que j'ai appelé mon intuition sociologique de départ – l'intérêt qu'il y aurait à explorer des problèmes de définition du métier et de positionnement –

s'est trouvée confortée à la lecture d'un certain nombre d'ouvrages et d'articles. Nombre de recherches mettent en effet en évidence tantôt le pouvoir de définition (discrétionnaire) de la police, tantôt la négociation permanente des définitions et pratiques du travail policier. Dans un deuxième temps, la confrontation avec le terrain m'a amenée à resserrer le questionnement sur les relations que les policiers – en l'occurence les inspecteurs – entretiennent avec les auteurs de délits qu'ils interceptent. En effet, ces relations me sont apparues comme centrales sur le plan des discours de légitimation du métier. Cette centralité met à jour un important décalage entre la définition implicite idéale de la «mission» policière et les formes que prend le travail dans la réalité quotidienne. Elle éclaire également la place qu'occupe la subjectivité dans ce travail.

2. Les recherches sur la police

Les recherches sont beaucoup trop nombreuses, particulièrement dans le monde anglo-saxon, pour rendre compte de manière exhaustive de la production dans ce domaine. Il existe plusieurs manières de catégoriser les recherches sur la police. L'une d'elles est un classement en fonction du courant théorique auquel ces travaux se rattachent, entre, par exemple, les recherches fonctionalistes, interactionnistes ou marxistes. Une autre consiste à classer les auteurs selon qu'ils tentent d'expliquer la déviance enregistrée ou qu'ils considèrent la police comme un organe producteur de déviance. On peut également utiliser comme critères ce que Monjardet (1989) nomme les «trois principes d'action policière», à savoir la prescription hiérarchique (le pouvoir politique), la demande sociale (le public) et les intérêts des professionnels. La difficulté d'établir une théorie sociologique générale de la police réside dans le fait que ces trois dimensions, bien que forcément conjuguées, ne peuvent jamais être considérées conjointement, parce que le poids, l'importance et la forme que prend chacune d'elles diffèrent considérablement selon le pays et le secteur policier considéré. Classer les recherches en fonction de la focalisation préférentielle sur l'un ou l'autre de ces trois principes permet par conséquent de mettre en évidence une forte différenciation des fonctions sociales que remplit la police, selon la position qu'occupe l'Etat dans chaque pays. On se rendra alors compte de la difficulté de calquer, sur une organisation socio-politique donnée de l'institution policière, des interprétations relatives à une autre configuration des «forces» en présence. Mais un recensement thématique - forcément non-exhaustif - de la littérature demeure nécessaire dans la mesure où il permet de baliser le champ dans lequel s'inscrit la recherche, d'en rattacher la problématique à d'autres travaux ou à l'absence de travaux, d'en suggérer l'intérêt sociologique.

Au départ, la recherche sur la police est avant tout nord-américaine (USA et Canada). Depuis les années 60, elle s'est étendue à l'Europe, particulièrement à la Grande-Bretagne, à l'Allemagne et aux Pays-Bas, dont les préoccupations dominantes s'y trouvent reflétées. La recherche française, longtemps confinée dans les études de type juridique, ne devient sociologique qu'à partir du début des années 80.

On discernera cinq grands thèmes généraux à partir desquels on classera quelques auteurs sélectionnés : police et maintien de l'ordre public; police et politique; organisation de la police; police et communauté, et police et déviance.

Le premier thème définit la police comme un appareil d'Etat complexe. On y traite des activités policières dans le cadre de l'«Etat policier» et de la question des Droits de l'Homme. D'une manière générale, on constate un élargissement de l'objet «police» traditionnel à divers services ayant trait au maintien de l'ordre public, à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat. La violence policière en relation avec l'ordre public a surtout été analysée aux Pays-Bas (notamment par Van Reenen, 1979). Des ouvrages anglais ont été consacrés au rôle de la police dans les émeutes sociales de 1981 (Cowell, Jones, Young, 1982) et dans les conflits de travail (Coulter, Miller, Walker, 1984; Geary, 1985). A partir des années 60, tout un courant socio-historique plus ou moins critique s'est développé parallèlement aux recheches sur la police contemporaine (Martin, Wilson, 1969; Platt, Cooper, 1974; Skolnick, Gray, 1975; Platt, Frapppier et al., 1975; Bayley, 1975; Walker, 1977; Harring, 1985). Cette démarche s'est infléchie dans les années 80 et recommence à susciter l'intérêt des chercheurs. Notons que la recherche sur les polices privées et parallèles n'est pas encore suffisamment développée eu égard à l'importance qu'elles prennent.

Le deuxième thème – police et politique – a été plus investi par les sciences sociales. Divers ouvrages ont trait aux rapports entre police et pouvoirs politiques (Bowden, 1978; Fijnaut, 1979; Brogden, 1982; Baldwin, Kinsey, 1982). On trouve également un certain nombre d'ouvrages historiques sur le sujet (notamment Monkkonen, 1981). D'autres se sont penchés sur le syndicalisme policier (Reiner, 1978; Vernis, 1980). Quant à la dimension proprement politique de la police, elle est abordée sous un angle marxiste et militant par l'ouvrage *The Iron Fist and the Velvet Glove. An Analysis of the US Police*, qui lie le destin de l'institution policière au développement du capitalisme, aux conflits de classe et à l'oppression raciale aux Etats-Unis (Platt, Frappier et al., 1982).

Le troisième thème a trait à l'organisation générale de la police, et se subdivise en différents sous-thèmes, tels que l'organisation sociale des activités policières (Manning, 1977; 1980), les relations entre policiers et avec l'en-

cadrement (Jones, 1980), l'innovation en matière de police urbaine (Skolnick, Bayley, 1986), divers aspects du travail policier comme le travail des patrouilles (Ericson, 1980), la lutte contre le trafic de stupéfiants (Manning, 1980), la fonction d'assistance de la police (Levens, Dutton, 1980), la prévention (Clarke, 1977; Gladstone, 1980) ou l'interrogatoire (Banscherus, 1977; Schmitz, 1978; Lévy, 1987). Les chercheurs s'intéressent aussi à la police en tant que métier et à la manière dont il est perçu et vécu, que ce soit dans une perspective psychologique ou psycho-sociale (Niederhoffer, Niederhoffer, 1978; Yarmey, 1990), par le biais de la culture et des normes professionnelles (Punch, 1979) ou plus généralement de l'environnement du travail policier (Bennett, 1983). L'ouverture de la police aux femmes et ses conséquences ont été relativement peu traitées comparativement à d'autres professions (Milton, 1972; Bloch, Anderson, 1974; Remington, 1981; Verheecke, 1982).

Le quatrième thème s'organise autour des relations entre la police et la communauté (Banton, 1964; Reiss, 1971; Schaffer, 1980). Divers travaux analysent les relations entretenues par la police avec des groupes particuliers (Jacobs, 1979; Tuck, Southgate, 1981; Jackson, Carroll, 1981). On signalera en particulier un sociologue noir américain qui s'est intéressé aux relations avec les ghettos (Cooper, 1980; 1981). Depuis les années 60, de nombreux sociologues de la déviance se sont attelés à démontrer la faible influence des mesures policières sur l'ampleur des délits, ainsi que ses dangers en termes de relations avec la communauté. On ne citera que les principaux (Wilson, 1968; Skolnick, 1969; Reiss, 1971 pour les Etats-Unis; Clarke, 1979; Steer, 1980 pour la Grande-Bretagne).

Pour terminer, les recherches qui se révèlent les plus proches, par leur problématisation, de la recherche que j'ai menée sont celles que j'ai recensées dans le cinquième thème : police et déviance. Divers ouvrages ont trait à la production de déviance par la police (Bottomley, Coleman, 1981; Black, 1980; Ericson, 1980; 1981). En France, cette fonction a été analysée à travers l'attitude proactive de la police (Bonnemain, 1978; Lévy, 1987). Les chercheurs ont également abordé la question de la déviance policière à travers le cas de la corruption (Sherman, 1974; Punch, 1985). Plusieurs études, s'intéressant à la dimension discrétionnaire de l'intervention policière, mettent l'accent sur le pouvoir de définition des policiers, préoccupation qui traverse également ma recherche (Muir, 1977; McCabe, Sutcliffe, 1978; Brown, 1981). Notons que ces recherches me paraissent peu satisfaisantes, dans la mesure où les auteurs se cantonnent à analyser une déviance déjà enregistrée, sans tenir compte du rôle de la police dans la construction de la déviance. En France, D. Monjardet a analysé les processus de sélection et de distribution des tâches en relation avec l'indéfinition du travail policier (Monjardet, 1985; 1989).

Quant aux recherches proprement consacrées au travail d'investigation, autrement dit aux inspecteurs, elles ont fait l'objet d'analyses intéressantes par leur objet autant que par leur angle d'approche : une étude ethnométhodologique influencée par la psychiatrie analyse le processus de recherche et d'interprétation de l'information par les détectives (Sanders, 1977); une analyse plus relationnelle, fondée sur le symbolisme interactionniste, lie le fonctionnement interne et les valeurs d'un corps d'inspecteurs avec la construction de la criminalité enregistrée (Ericson, 1981); enfin, on citera une recherche sur l'augmentation du travail policier proactif (anticipatif), dans la perspective de la «labelling theory» (Marx, 1988). Dans l'ensemble, ces travaux font apparaître la police, ses normes et ses décisions comme déterminantes dans la production de la criminalité. La responsabilité de la police dans cette production est intimement liée à son pouvoir de définition, notamment la définition de la gravité des délits (Sanders, 1977; Black, 1980; Skolnick, 1966). Black met l'accent sur l'importance du statut social de la victime et du criminel, ainsi que de l'espace social dans lequel se produit le délit.

On notera le faible nombre de travaux consacrés à la délinquance économique, notamment la grande délinquance (détournements de fonds, blanchiment d'argent, etc.).

Curieusement, diverses analyses ont été menées sur les processus de hiérarchisation des auteurs de délits, autrement dit sur la définition de la gravité des délits, mais peu a été écrit sur les différentes consistances sociales acquises par les délinquants selon la nature des délits, dimension qui m'est apparue importante en cours de recherche.

Comme on le voit, la recherche sur la police est aussi variée que son objet. Prenant acte d'un certain nombre de lacunes – nombre limité d'études consacrées à l'image des délinquants construite et véhiculée par les policiers, aux inspecteurs et à la relation entre leur travail concret et le discours qu'ils tiennent sur leurs pratiques, mais surtout à l'absence singulière de recherches sur la police réalisées en Suisse et sur le cas suisse –, j'ai choisi de m'intéresser au travail d'investigation plutôt qu'aux autres activités policières, parce que ses pratiques me paraissaient plus à même de mettre à jour des mécanismes de définition-légitimation du travail policier.

Comme tous les acteurs sociaux dont le rôle social ne fait pas l'objet d'un consensus, les policiers cherchent à légitimer leur existence et leur action. J'examine ci-après des modalités de cette mise en forme de la réalité – structurée et nourrie par des pratiques concrètes – et les champs dans lesquels elles prennent leur sens.

3. Police et désordre

Les inspecteurs pratiquent globalement une hiérarchisation des délits et de leurs auteurs, ce qui n'est guère surprenant, mais s'inscrit dans un paradoxe. Ils hiérarchisent en fonction moins de la gravité des délits du point de vue du code pénal que de leur référence au «désordre social». Il y a donc deux grandes catégories de délits : ceux qui ennoblissent le travail de police, répondant à sa vocation de lutte contre le crime, et ceux — plus importants mais aussi plus difficiles à saisir — qui conduisent à un travail hésitant, voire réticent, qui oscille entre répression et travail social.

Du point de vue des inspecteurs, les rapports entre policiers et délinquants sont caractérisés par le respect ou le mépris de certaines règles du jeu. Même s'ils n'aiment pas le formuler ainsi, il y a pour les inspecteurs de «bons» et de «mauvais» délinquants, termes qui recouvrent deux oppositions. D'un côté, on trouve une opposition entre les individus qui «jouent le jeu» et ceux qui se montrent «difficiles». Les auteurs de délits sont alors jugés sur la base de leur attitude et de ses conséquences sur la qualité du travail – difficulté à obtenir des informations ou des aveux, résolution d'un problème ou impasse, dialogue de sourds ou échange de bons procédés, etc. Le sentiment de l'inutilité du travail revient souvent à propos des toxicomanes. «Clients» réputés difficiles, ils plongent les policiers dans le désarroi et une exaspération qui révèle la distance entre ce genre de tâches et l'identité socio-professionnelle qu'ils se sont forgée. L'image qu'ils cultivent du «vrai délinquant» sur lequel ils auraient prise est perturbée. Les toxicomanes irritent, et parfois même dégoûtent, parce qu'ils pratiquent l'auto-destruction, idée difficilement conciliable avec le système de valeurs auquel les policiers adhèrent, selon lequel ceux qui travaillent et font des efforts peuvent toujours s'en sortir :

... au niveau des stupéfiants, c'est échec sur échec, je pense que c'est vraiment un échec à tous les niveaux, il faut vraiment être patient pour s'occuper de ce genre de clientèle, qui se démolissent volontairement la vie, alors que d'autres luttent parce qu'ils sont... ils ont des maladies, luttent pour vivre, et eux se démolissent en prétextant avoir eu des problèmes, mais qui n'en a pas eu, hein ?

De l'autre côté, l'opposition entre les «bons» et les «mauvais» délinquants recouvre en partie celle entre les «vrais» et les «faux» délinquants. Mais c'est alors d'un autre jugement qu'il s'agit, un jugement qui a véritablement trait à la définition du travail policier. Pour le comprendre, il faut se placer sur le plan de l'imaginaire, par rapport à une certaine mythologie du travail. L'image idéale que les policiers se font de leur rôle social trace une frontière entre des groupes

qui transgressent la loi à des titres et pour des raisons très différentes. Les inspecteurs se réfèrent à une logique de l'honneur qui fonctionnerait bien en système clos, n'était l'existence de déviances nouvelles. Celles-ci sont embarrassantes, et relativement récentes dans leur forme, du moins en Suisse, comme la toxicomanie; elles n'ont guère de place dans le cadre de référence identitaire traditionnel de la police. Ces déviances, qui n'ont rien de commun avec le «métier» de voleur tel que l'a mis en évidence Sutherland dans «The Professional Thief» (1937), perturbent le code de déontologie des policiers. On peut situer sur le même plan les relations que les policiers entretiennent avec les «politiques» (militants), qui sont eux aussi – mais pour d'autres raisons – peu enclins à respecter des règles qu'ils ne reconnaissent pas. Dans un cas comme dans l'autre, la nature ambiguë et controversée du délit en comparaison de délits reconnus comme le vol ou l'aggression physique rend peu confortable une interaction sociale marquée du sceau de la répression.

L'aversion ressentie à l'égard des «clients difficiles» que sont les toxicomanes et autres «déviants» de type existentiel ou politique est liée à un goût pour l'ordre qui structure en profondeur le champ policier. P. Demonque le souligne lorsqu'il dit que les policiers sont «... professionnellement intéressés aux valeurs d'ordre, de stabilité, de tradition, de tout ce qui souterrainement police (sic) une société, ordonne les rapports sociaux, prévoit et limite les déviances, régularise les comportements et en assure la prévisibilité» (Demonque, 1988, 116). Plus que le délit lui-même, qui est une affaire strictement professionnelle dans la mesure où il est à la base de la définition explicite de la mission policière, les policiers désapprouvent surtout l'extravagance, l'étrangeté, la faiblesse, l'excentricité, et plus généralement, tous les comportements qui ne présentent aucune garantie de prévisibilité:

Le drogué est un délinquant difficile, parce qu'on n'arrive presque pas à parler avec lui, il est paumé, il est pas dans son état normal, tandis qu'un délinquant de droit commun, un délinquant normal, il a les pieds sur terre, il est coriace, il est normal.

L'exercice quotidien du travail de police produit ce que l'on pourrait nommer un habitus policier, d'autant plus puissant que le travail se fonde autant sur le savoir-être que sur le savoir-faire. On constate, par conséquent, une articulation pour le moins ambiguë entre la vie professionnelle et la vie privée. Les inspecteurs reconnaissent d'ailleurs se sentir policiers et investir leur rôle de gardiens de l'ordre 24 heures sur 24 :

... c'est quelque chose qui est gravé, c'est gravé, moi je suis policier, je le reste.

L'habitus policier tend à s'imposer comme une attitude permanente, une disposition d'esprit tournée vers le maintien de l'ordre.

Les inspecteurs ont donc aussi affaire à des auteurs de délits qu'ils jugent moins antipathiques en raison de leur «normalité». Un cambrioleur ne cherche pas à se détruire, il recherche en principe son intérêt personnel. Ce sont les délinquants les plus appréciés. Ils sont plus rassurants du point de vue de la légitimité du travail de police. S'ils peuvent parfois être dangereux, une fois pris, ils sont réputés jouer le jeu selon les règles de l'honneur, là où d'autres trichent. Les inspecteurs et les auteurs de délits de droit commun se reconnaîtraient-ils mutuellement ? Pour utiliser la métaphore théâtrale chère à Goffman, on peut dire qu'ils jouent (dans) la même pièce. Les relations qu'ils entretiennent sont régies par des règles du jeu. Certains délinquants sont donc perçus par les policiers comme étant «du même monde que nous». Il est des inspecteurs qui ne cachent pas leur admiration pour de beaux délits bien menés :

... on peut avoir de la considération pour un type qui fait une belle escroquerie.

Ou encore:

... si vous avez une belle affaire judiciaire, une belle affaire de cambriolage, de hold-up, oui, de grandes et belles affaires de longue haleine avec des bons délinquants, des délinquants internationaux, des types coriaces...

En d'autres termes, il y a, au regard du jugement social, des déviances plus déviantes que d'autres. Dans la logique policière, la différenciation entre «déviances normales» et «déviances déviantes» participe de la construction d'une définition du travail de police qui va dans le sens d'une proximité plus grande entre les inspecteurs et certains auteurs de délits, qu'entre eux-mêmes et les autres fonctionnaires. Ce type de représentation est lié à l'intérêt qu'ont les policiers à se présenter comme des professionnels autonomes, plutôt que comme un simple maillon de la chaîne judiciaire ou de la prise en charge sociale.

4. Les inspecteurs : un groupe hétérogène

La diversité du corps des inspecteurs lui-même constitue une autre source de définition du métier, en tant que ceux-ci contribuent à légitimer – par leurs pratiques – une forme ou une autre de travail. Les inspecteurs sont répartis dans différentes brigades, dont la vocation diffère considérablement selon la «clientèle», chaque champ à policer déterminant un certain type d'attitude ou

une orientation dominante du travail. Ceci donne lieu à un affrontement symbolique visant à imposer une conception uniforme du travail de police et tendant à reléguer les autres conceptions hors du champ policier. Ainsi, les inspecteurs composant la brigade la moins spécialisée, et aussi la plus prestigieuse, la brigade des enquêtes judiciaires, conçoivent-ils avec réticence le travail de leurs collègues de la brigade des mineurs comme du vrai travail policier, tant celui-ci est proche du travail social. Par la nature des conflits auxquels ils sont amenés à faire face, les inspecteurs des brigades spécialisées doivent effectivement se montrer plus souples, plus «relationnels» que leurs collègues, ce qui les éloigne quelque peu du modèle du policier mobilisé contre le crime pour leur faire endosser bien souvent le rôle plus ou moins gratifiant de celui ou celle qui répare les pots cassés.

C'est dans les brigades les plus spécialisées, celles qui s'occupent des mineurs et des toxicomanes, que l'on trouve la plus grande proportion de femmes. On continue à leur attribuer des vertus relationnelles et maternelles qui en feraient de parfaites assistantes sociales de police – ce qu'elles étaient jusqu'à une date récente. Par contre, les portes de la brigade judiciaire, autrement dit des délits de droit commun, leur sont fermées. La division du travail est telle que même au sein d'une brigade marquée dans son ensemble par la négociation comme la brigade des mineurs, le travail le plus social est toujours effectué par une femme. Quant au travail à l'extérieur, les inspecteurs ne voient pas toujours d'un bon oeil la présence de leurs collègues féminines, alors qu'ils leur reconnaissent beaucoup de qualités s'agissant du travail de bureau. Les inspectrices elles-mêmes reprennent à leur compte ce modèle et déclarent trouver plus agréable de travailler avec des hommes qu'avec des femmes, ce qui traduit peut-être un sentiment de valorisation attaché à l'impression de se trouver «là où les choses se passent vraiment».

Si l'on trouve chez les policiers un système de valeurs commun, certaines valeurs fonctionnent de manière discriminante, avec pour toile de fond la définition du véritable travail policier. L'aversion pour l'idée du fonctionnariat, le goût pour l'action, pour l'«affaire» et sa dimension ludique ou de chasse, s'opposent à des valeurs correspondant à d'autres formes de travail. Comme le montre M. Jeanjean (1990, 192–204), elles servent à différencier les deux faces du travail d'inspecteur, celle du «justicier» et celle de l'«assistante sociale», qui correspondent respectivement à la répression et à la prévention. Pour lui, ces profils ne représentent pas deux populations distinctes, mais deux tendances qui cohabitent chez les policiers, et que l'on met en valeur selon la position où l'on se trouve. Alors que les uns stigmatiseront l'attitude de «cow-boys» de certains collègues, ces derniers exprimeront le fait qu'ils ne considèrent pas

que «faire du biberon» (allusion au travail de protection des mineurs) correspond à du vrai travail de police.

On perçoit donc chez les inspecteurs plusieurs oppositions sur le plan de la «clientèle». S'opposent les drogués et les cambrioleurs, les enfants et les adultes, et dans une certaine mesure, les affaires délicates, telles que les délits à caractère sexuel, particulièrement embarrassants, et les cas plus classiques dans lesquels la culpabilité est à la fois avérée et reconnue par les auteurs.

5. Une mythologie policière

La construction d'une définition valorisante du travail policier repose donc en partie sur des représentations idéalisées et simplifiées de la confrontation entre inspecteurs et auteurs de délits. La différence entre toxicomanes et délinquants de droit commun, si elle reflète une partie de la réalité, revêt aussi une dimension mythologique, avec ses règles du jeu et son code de l'honneur. En outre, les inspecteurs s'efforcent constamment d'échapper à leur assimilation à de simples fonctionnaires, préférant présenter d'eux-mêmes une image de professionnels gérant de manière autonome une pratique proactive. Mais cet auto-portrait perd de sa crédibilité lorsqu'on examine plus en détail l'emploi du temps des inspecteurs. L'absence d'un cahier des charges – qui n'est pas propre aux seuls métiers policiers – n'exclut pas en effet l'existence de prescriptions hiérarchiques et de routines.

Ce sur quoi il paraît intéressant de se pencher, c'est le hiatus entre la réalité d'un travail routinier largement marqué par des activités prescrites, et une représentation du métier qui tend à situer celui-ci dans un champ marginal. S'il est vrai que les mécanismes de dénégation ou de valorisation de soi ne sont guère nouveaux pour la sociologie, on doit pourtant reconnaître au travail policier, si routinier soit-il en dernière analyse, une spécificité. Celle-ci réside moins, comme le dit D. Monjardet, dans la nature du travail – les policiers sont loin d'être les seuls à avoir pour objet des personnes, autrement dit des rapports sociaux –, que dans «... l'indétermination de son domaine, l'absence de limites définies, et peut-être de limites définissables à son champ d'activités, l'étendue illimitée de ses interventions effectives ou potentielles» (Monjardet, 1985, 401)¹. Cette dimension contribue à l'entretien d'une mythologie du travail

Comme le disent certains responsables policiers eux-mêmes : «La police, pour le public en général, est un organisme sans contours précis, aux missions et possibilités de recherches illimitées, dont les méthodes, rarement décrites, forment un système obscur, parfois inquiétant», dans *Police de Sûreté 1877–1977, un siècle au service du pays*, (Police de Sûreté Vaudoise, Lausanne, 1977).

policier, qui scotomise sa part bureaucratique et idéalise l'image d'un inspecteur individualiste et clairvoyant. Cette image est copieusement reprise et remaniée par l'industrie culturelle, particulièrement le cinéma et la télévision.

L'élément le plus visible du discours des inspecteurs sur leur pratique professionnelle est la tendance à se montrer évasifs sur la dimension la plus routinière de leur travail, c'est-à-dire sur la part qu'ils doivent consacrer à du travail de bureau pour le compte d'une administration publique. On peut pourtant situer cette part, selon les domaines, entre 70% et 90% de leur temps de travail total. Si l'on considère la question à partir des concepts élaborés par A. Schutz (1987) pour analyser les actions humaines, les routines policières peuvent être décrites comme des procédures de typification, ce qui signifie qu'elles procèdent par catégorisation des objets qu'elles rencontrent – par exemple l'objet «délinquant». La référence aux notions de «type» et de «typification» comme mode d'appréhension de la réalité semble convenir à la description d'une forme de routine qui caractérise l'ensemble du travail des inspecteurs, y compris dans le travail en rue : «... ce qui est expérimenté dans la perception actuelle d'un objet est transféré aperceptivement sur tout autre objet similaire, perçu seulement quant à son type» (Schutz, 1987, 13). On ne saurait manquer d'y voir aussi une extension de la logique même du droit pénal, qui procède par typification de conduites répréhensibles.

6. Espaces publics et proactivité

Evidente dans le travail de bureau, qui procède essentiellement par catégorisation et classement selon des critères assimilables aux types décrits par Schutz et dont la tâche archétypique est la constitution du dossier, la typification n'en est pas moins présente dans les autres domaines, et notamment dans les tâches qui différencient le travail des inspecteurs de celui de leurs collègues en uniforme : le travail dans la rue en civil et les pratiques d'interrogatoire, que l'on peut situer de notre point de vue à mi-chemin du travail de bureau et du travail de rue. En effet, de même que la constitution d'un dossier de police donne lieu à un travail de mise en forme et de reconstruction qui s'appuie sur des catégories d'interprétation pré-conçues, la typification est à l'oeuvre, au cours d'une tournée d'observation dans la rue, dans la manière dont les inspecteurs repèrent, commentent et classent ce qu'ils voient. Il y aurait donc une sorte de bureaucratie du travail de rue, de sorte que l'on pourrait avancer, à l'encontre du tableau idéalisé qu'en peignent les inspecteurs, que celui-ci est, pour l'essentiel, une sorte de travail de bureau réalisé dans la rue.

Le champ public occupe une place privilégiée dans l'idéologie professionnelle des inspecteurs de police. Tous les arguments de valorisation du métier convergent vers le travail proactif, dont la forme dominante est la présence policière dans les rues. Cette focalisation apparaît notamment dans les deux traits principaux par lesquels les inspecteurs définissent leur travail. Premièrement, le métier ne s'apprendrait pas à l'école, mais uniquement «sur le terrain», grâce à l'expérience des collègues. Ce pragmatisme est significatif de l'oubli que font les inspecteurs de toutes les tâches prescrites qui leur sont imposées – remplir des formulaires, rédiger des procès-verbaux et des rapports, dactylographier, etc. –, dont l'apprentissage se fait évidemment dans un bureau :

[les techniques] s'acquièrent, je pense, avec l'âge, avec l'expérience, en ayant été avec des plus anciens. Je pense que c'est difficile pour une école de police de vous dire comment il faudrait faire, parce que quand on est sur la rue, ça se passe tout à fait différemment.

Deuxièmement, le métier d'inspecteur de police semble reposer sur un certain nombre de qualités personnelles qui font prédominer le savoir-être sur le savoirfaire. Invités à composer le «profil idéal» d'un inspecteur de police, nos sujets ont mis en lumière une donnée fondamentale du rapport qu'entretiennent les policiers à leur métier, qui a trait à la difficulté de fournir un contenu au travail en terme de qualification. La presque totalité des qualités mises en avant appartiennent non pas au domaine du savoir ou du savoir-faire, mais à celui, beaucoup plus ouvert, du savoir-être. Les inspecteurs ne consentent à se décrire, voire à se penser, qu'en termes de qualités personnelles. De la sorte, ils échappent à la difficulté de définir leur métier dans sa dimension opérationnelle, c'est-àdire d'en préciser les limites, le savoir-faire se réduisant au savoir-être. Audelà des individus, cette centration sur le savoir-être caractérise aussi l'organisation policière elle-même. Si les inspecteurs occultent volontairement ce qui les rapproche des autres fonctionnaires, il faut admettre que les aptitudes et compétences concrètes ne sont pas les critères dominants, en tout cas pas les seuls critères, du recrutement et de l'évaluation de leur travail. Pour un policier, surtout pour un inspecteur, l'«être» au travail est au moins aussi important que le «faire», à tel point qu'ils finissent par se confondre. Pour être un bon inspecteur, il faut sinon posséder, du moins développer et cultiver un certain nombre de traits de personnalité qui permettront de faire face de manière optimale à la nature et à la diversité des tâches, ainsi qu'à la marginalité des milieux et des «clients» côtoyés. Parmi ces qualités, on trouve au premier plan l'instinct et le flair, mais aussi des qualités telles que la souplesse, la patience, le sang-froid ou l'esprit d'initiative. Les inspecteurs n'ont de cesse de faire une opposition entre ceux qui «ont l'oeil» et ceux qui en sont dépourvus :

... l'école peut vous donner de bonnes bases, elle vous donnera, disons, le cadre dans lequel vous allez travailler, mais le reste, disons le flair, si on peut dire, de repérer quelqu'un, de sentir qu'un délit va se commettre à un endroit ou à un autre, ça c'est un peu fonction de chaque individu, il y a des individus qui ont le nez, qui chaque fois qu'ils voient quelqu'un ou qu'ils repèrent une combine, font une arrestation qui s'avère être valable, puis il y en a d'autres, vous pourriez les sortir pendant trois ans en ville, ils feront jamais rien.

Le métier ne s'apprend pas à l'école; il n'est pas à la portée de tout le monde, puisqu'il est de l'ordre du don. On retrouve ce type de valorisation dans la politique d'engagement d'une police municipale qui fait de la trajectoire scolaire un critère de recrutement inversement proportionnel à la longueur des études. Il est très rare qu'un candidat ayant fait des études passe le cap des premiers entretiens. A cela, deux raisons. D'une part, la police ne désire pas accueillir en son sein des gens qui, ayant échoué ailleurs, verraient en elle une solution de remplacement. D'autre part – et ce motif paraît plus profondément ancré encore – parce que les gens qui ont fait des études ne feraient pas de bons policiers. Autrement dit, on ne peut pas être à la fois un intellectuel et un bon policier. Cet anti-intellectualisme, que l'on retrouve chez la majorité des inspecteurs, sert pour la hiérarchie à justifier la conception du policier comme d'un homme d'action qui n'a pas à penser son action.

La mise en valeur de qualités innées telles que l'«instinct», qui se réfère plus spécifiquement à l'activité d'observation, est symptomatique d'un espace professionnel marqué par la subjectivité, entendue comme pratique individuelle et spécifique du jugement. Une subjectivité qui, si elle est limitée de fait par les réflexes de classement qui font déborder le caractère routinier du travail de bureau sur le travail effectué dans la rue, n'en est pas moins au centre des discours sur les pratiques d'observation, qui rassemblent donc de manière emblématique l'ensemble des éléments valorisants du travail d'inspecteur. Les tournées d'observation en rue apparaissent souvent comme le sport préféré des inspecteurs. Si le travail de bureau est ingrat à de nombreux égards par son caractère répétitif et, chez certains, en raison du fossé qui le sépare de leur image idéale de l'inspecteur de police, ceux-ci trouvent en revanche dans le travail en rue la satisfaction attachée à la conviction d'effectuer le vrai travail policier, celui de la détection, que R. Lévy compare à la chasse (Lévy, 1987). Dans cette perspective, la rue figure le territoire policier et définit implicitement une marge de manoeuvre, de même que l'interrogatoire - par sa localisation ambiguë – autorise certaines pratiques de manipulation. Le lieu – la rue, opposée au bureau – a donc une importance symbolique du point de vue de l'autonomie policière. Elle est le lieu où est inauguré le «jeu» entre policiers et délinquants

décrit plus haut, qui inclut la phase d'interrogatoire en tant que processus de négociation.

Dans le cadre de l'observation en rue, qui est la tâche la plus ouverte et la moins codifiée de leur «cahier des charges», les inspecteurs sont très attentifs à leur potentiel instinctif et à leurs qualités de détection, qui dressent un mur entre les non-initiés et les professionnels, entre «eux» et «nous». On pourrait dire que l'instinct est une valeur policière au même titre que le sens pédagogique peut être une valeur dans le milieu enseignant. Ainsi un inspecteur déclare, parlant d'un collègue :

Il a ce don de l'observation, heu... un cas typique : ils ont vu traîner deux Arabes devant... un Arabe en observation devant le magasin, un à l'intérieur, il a dit à son jeune collègue «ben tu vois, ça c'est des voleurs», ils les ont pistés, ils les ont coincés, ils ont essayé de se débarrasser de cartes de crédit quand ils les ont arrêtés. ... C'est un instinct; une fois disons la même équipe voit deux Yougoslaves qui se partagaient de la monnaie, «ben ça, c'est des voleurs», ils sont tombés dessus, ils se partagaient le produit d'un vol à la tire : ça c'est le don de l'observation.

L'explication recourt à l'idée du don. Mais loin de se faire au hasard et tous azimuts, l'observation se fonde évidemment sur certains signes et cible des «types» de personnes pré-déterminés. L'interprétation de la réalité se fait à la lumière d'un certain nombre de critères de focalisation, qui s'appuient sur une psychosociologie spontanée du soupçon fonctionnant par enchaînement interprétatif de signes. L'apparence extérieure en fait partie :

Disons qu'on repère des gens qui nous paraissent suspects... Bon on peut pas dire qu'on est des racistes, c'est clair, mais y'a pas mal de ça, disons qu'on voit un type de personnes qui pourrait correspondre à un délinquant, on l'observe, de temps en temps on la file, on essaie de voir quand elle commet un délit.

Chez nous, ce qui attire le regard, c'est les étrangers, genre arabes, yougoslaves, et... je crois qu'ils sont facilement repérables en ville et c'est eux qui commettent le plus de délits, donc c'est sur eux que va en général notre regard.

L'attitude corporelle est également à compter au nombre des indices de soupçon. Pour l'observateur, le corps fournit en effet une série d'indices qui forment un complexe chargé de significations et de valeurs sociales. L'inspecteur observateur interprète ces signes corporels en fonction d'un objectif professionnel de production – détecter, donc produire des délinquants – et soumet l'observé au

paradigme du soupçon, ce qui signifie qu'il tente de le rendre intelligible dans son propre cadre de référence :

Heu... le comportement de certaines personnes, leur façon de regarder, leur façon de se mouvoir, disons, parmi les gens, leur attitude en général. Il y a certaines attitudes qui frappent et qui laissent penser qu'il y a quelque chose...

Ici, l'hexis corporelle est au centre de l'observation. Cette description rejoint la définition qu'en donne Bourdieu : «... une manière de tenir son corps, de le présenter aux autres, de le mouvoir, de lui faire une place, qui donne au corps sa physionomie sociale» (Bourdieu, 1979, 552).

Parmi les critères du soupçon, certains sont en rapport avec l'espace et le temps. Il s'agit alors généralement de quelqu'un déjà connu de la police, et dont on peut dire que sa présence dans tel endroit à telle heure, ou sa manière de se vêtir, sont suspects par association. D'une manière générale, tout écart à une apparence ou à une conduite jugée normale a valeur d'indice :

Son habillement peut rentrer en matière aussi, lorsque vous avez l'habitude de voir un individu toujours mal fringué, et puis tout d'un coup il est bien nippé et il mène le grand train de vie, ça veut dire... c'est toujours en rapport à sa situation normale. Il peut être moins bien, donc ça veut dire qu'il a plus de travail, qu'il a plus d'argent. Il peut être mieux, ça veut dire qu'il en a volé, qu'il en a trouvé. C'est par rapport à l'individu, à son habitude normale.

Le travail d'observation des inspecteurs met en oeuvre plusieurs dimensions : un fonctionnement de type bureaucratique (mental, de l'ordre du réflexe de classement), qui cohabite avec les conditions d'un fonctionnement non-bureaucratique – absence de règles et de limites au champ «offert» à l'intervention policière, absence d'un contrôle hiérarchique direct. Cette dernière condition conforte en partie les inspecteurs dans la représentation de leur autonomie pratique.

7. L'interrogatoire

L'interrogatoire se situe à mi-chemin entre le travail de bureau et le travail en rue, dans l'espace public. Influencée par le lieu et les contraintes de la mise en forme, la pratique de l'interrogatoire peut être rangée parmi les tâches policières de nature bureaucratique, au sens où son processus répond à des règles qui en font une pratique routinière de constitution d'un dossier. Encore ne s'agit-il là

que de sa dimension formelle. L'interrogatoire, en fait, est aussi une confrontation entre deux parties. Ceci rend possible un certain nombre de pratiques autonomes par rapport à la rigidité et au minimum prescrit de la règle. Et notamment ce qu'un inspecteur a appelé le «jeu du chat et de la souris», dans lequel on retrouve les règles du jeu de l'honneur : chacun tient son rôle jusqu'au moment où la supériorité d'une partie est avérée. L'autre partie doit alors s'incliner. Concrètement, cela peut prendre la forme – courante – d'un échange : une libération ou un rapport positif destiné au juge, contre des informations. La promesse doit être tenue dans un sens comme dans l'autre. Or si certains acceptent les règles du jeu, d'autres refusent d'y entrer.

Nombre d'inspecteurs se plaisent à dire que l'interrogatoire est un dialogue, ce qui revient à euphémiser lourdement la nature de cette rencontre. L'interrogatoire est en réalité une situation conflictuelle. Elle met aux prises des acteurs dont les intérêts divergent et entre lesquels le pouvoir est inégalement réparti. La recherche de la vérité n'y joue qu'un rôle mineur. Ce qui est en jeu dans cette interaction contrainte, c'est la maîtrise de la situation concrète et la production d'une version crédible des faits dans le procès-verbal. Par la force de sa légitimité, le procès-verbal influence de manière déterminante le destin pénal d'une affaire; il constitue donc un enjeu dans l'enquête de police. Acosta dit de celle-ci qu'elle «... est moins une démarche de recherche de la vérité qu'un mode de production de vraisemblances», qui définit «le champ possible de l'intervention ultérieure des juridictions pénales» (Acosta, 1987, 32). Dans ce but, la construction du procès-verbal use de techniques de mise en forme, qui concentrent et standardisent les propos tenus lors de l'interrogatoire (Lévy, 1987, 11–12).

Peu nombreux sont les inspecteurs qui reconnaissent explicitement que l'interrogatoire n'est pas un dialogue. Certains propos tenus sur cette pratique quotidienne du travail de police judiciaire dépeignent en quoi elle est bien un rapport de force. L'interrogatoire oppose deux parties inégales dans une situation que certains inspecteurs comparent au jeu ou au théâtre. Chacune des parties tente d'y jouer son rôle de manière optimale :

Ah, [c'est] une situation d'inégalité. Faut le mettre dans une situation d'inégalité, sinon on s'en sort pas..., c'est du théâtre. Bon ben autant en face, donc, si on a un dur à cuire, autant de la part du prévenu que de nous.

... c'est un jeu, tout-à-fait. Le chat et la souris, une fois qu'il est pris, ma foi...

Présenter les rapports entre policiers et délinquants sur le mode bénin du dialogue, c'est pour les inspecteurs dédramatiser des situations souvent tendues

et nier l'enjeu que représente leur intervention dans la procédure judiciaire, le destin pénal des personnes interpellées pouvant en dépendre. C'est aussi renforcer l'image de leur autonomie professionnelle, la notion de dialogue suggérant une grande liberté.

8. Conclusion

Ce sont les relations mutuelles entre policiers et délinquants qui constituent un des principaux axes de légitimation du travail policier. Mais il ne faut pas perdre de vue les interactions entre policiers eux-mêmes, en tant que membres plus ou moins concurrents dans une même institution. Aux représentations sociales de la déviance propres au groupe policier s'ajoutent donc des jugements différenciés, marqués par les tensions et les luttes internes que mènent les inspecteurs pour légitimer leurs champs d'action respectifs.

La construction par les inspecteurs d'une définition valorisante des tâches qui leur incombent et des attentes auxquelles ils prétendent répondre forment un système dans lequel convergent représentations et attentes individuelles, représentations collectives issues de la confrontation et de la négociation entre différentes sensibilités, et renforcement de ces représentations par l'encadrement. La police n'est certainement pas le seul métier dans lequel l'enjeu de définition et la construction d'une version acceptable de la fonction sociale de ses acteurs est primordiale. Mais rares sont probablement les professions dont l'image est aussi ambiguë, coincée entre le reflet plutôt positif – mais détourné et reconstruit – qu'en donnent les films, téléfilms et romans policiers, et le crédit variable dont jouit la police auprès du public.

Quant à l'industrie culturelle elle-même, s'il est vrai que les représentations qu'elle véhicule sont souvent héroïques et en tout cas rassurantes – l'inspecteur trouve les coupables et ils vont être punis et mis hors jeu –, toute cette fiction policière est elle aussi ambiguë : les inspecteurs courants ne trouvent rien; il y a des bavures, des erreurs; c'est souvent un «privé» ou un inspecteur congédié qui résout les énigmes par des méthodes intelligentes et parallèles, sans brutalité.

Pour les policiers, dont la position sociale est difficile à cerner et le crédit symbolique fluctuent, la légitimité se cristallise autour du contenu du travail, contenu qui est l'objet d'une négociation constante. Les sentiments contradictoires nourris à l'égard des représentants de l'ordre contribuent à faire de cette image de soi un enjeu central, et ce d'autant plus que la police semble échapper en bonne partie aux limitations habituellement imposées aux fonctions administratives par le cahier des charges et le système des règles. Comme le dit

Monjardet, «... une des constatations les plus surprenantes pour l'observateur néophyte qui, se fiant aux critères de l'organisation hiérarchique, de la force de la discipline, du fonctionnariat, etc., s'attend à rencontrer dans l'institution policière un cas type d'organisation bureaucratique (c'est-à-dire notamment dominée par la règle impersonnelle), est, au contraire, l'étroitesse du champ de la règle (de la procédure, du mode opératoire standardisé) et la subjectivité (au sens de personnalisation, individualisation) des pratiques» (Monjardet, 1985, 396).

Il faut pourtant se garder d'exagérer cette «liberté» à l'égard des règles. Les inspecteurs surévaluent probablement l'indéfinition de leur travail là où il faudrait plutôt parler de pratiques routinières — la routine pouvant s'établir indépendamment de l'existence de règles explicites. Parler du métier en termes d'indéfinition du travail — notamment en plaçant le savoir-être au premier plan — revient à valoriser fortement une autonomie professionnelle qui est, en réalité, largement entamée par la part de travail consacrée à des activités prescrites. On pourrait à cet égard comparer les policiers aux journalistes, qui disent avoir pour mission de découvrir et transmettre la vérité alors qu'ils doivent le plus souvent se contenter de reconstruire et de mettre en forme une réalité vraisemblable.

Etant donné la marge de manoeuvre qu'autorise la place laissée à la subjectivité, les représentations du rôle social de la police issues des processus collectifs de construction d'une définition légitime du travail policier sont d'une importance objective stratégique. Elles influent sur les pratiques policières effectives, et, par voie de conséquence, sur le sort des personnes impliquées dans les réseaux policiers. Une image de soi, une définition sociale du métier pratiqué est nourrie de subjectivité et d'éléments objectifs. Une fois constituée, cette image a son importance objective, en situation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Acosta F. (1987), De l'événement à l'infraction : le processus de mise en forme pénale, *Déviance* et Société, 11(1), 1–40.

Baldwin R., Kinsey R. (1982), Police Powers and Politics, Quartet Books, Londres.

Banscherus J. (1977), Polizeiliche Vernehmung: Formen, Verhalten, Protokollierung, Forschungsreihe Band 7, Bundeskriminalamt, Wiesbaden.

Banton M. (1964), The Policeman in the Community, Tavistock, Londres.

Bayley D. H. (1975), The Police and Political Development in Europe, in TILLY C. (ed.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton University Press, Princeton.

Bennett R., Ed. (1983), *Police at Work. Policy Issues and Analysis*, Perspectives in Criminal Justice, 5, Sage, Beverly Hills.

- Black D. (1980), The Manners and Customs of the Police, Academic Press, New York.
- Bloch P. B., Anderson D. (1974), *Policewomen on Patrol: Final Report*, Police Foundation, Washington.
- Bonnemain C. (1978), Le contrôle social de la déviance, recherche au niveau d'un service de police, Paris, Centre d'Etudes Sociologiques, Université de Poitiers.
- Bottomley K., Coleman C. (1981), *Understanding Crime Rates. Police and Public Roles in the Production of Official Statistics*, Gower Publishing Company, Hampshire.
- Bourdieu Pierre (1979), La distinction. Critique sociale du jugement, Les Editions de Minuit, Paris.
- Bowden T. (1978), Beyond the Limits of the Law, Penguin, Harmondsworth.
- Brogden M. (1982), The Police. Autonomy and Consent, Academic Press, Londres.
- Brown M. (1981), Working the Street: Police Discretion and the Dilemmas of Reform, Russel Sage Foundation, New York.
- Clarke R. (1977), Tackling Vandalism, Home Office Research Study, 47, Londres.
- Clarke R. (1979), Research on the Police of the Home Office Research Unit, in Knutson J., Kühlhorn J. E., Reiss A. Jr., *Police and the Social Order; Contemporary Research Perspectives*, National Council for Crime Prevention, Research and Development Division, Stockholm, 309–321.
- Cooper J. (1980), *The Police and the Ghetto*, National University Publications, Associated Faculty Press, Port Washington.
- Cooper J. (1981) You Can Hear them Knocking. A Study on the Policing of America, National University Publications, Kernikat Press, Port Washington, Londres.
- Coulter J., Miller S., Walker M. (1984), State of Siege; Miners' Strike 1984, Canary Press, Londres.
- Cowell D, Jones T., Young J. (1982), Policing the Riots, Junction Books, Londres.
- Demonque Pierre (1983), Les policiers, Maspéro-La Découverte, Paris.
- Ericson R. (1980), Reproducing Order: a Study of Police Patrol Work, University of Toronto Press, Toronto.
- Ericson R. (1981), Making Crime: a Study of Detective Work, Butterworths, Toronto.
- Fijnaut C. (1979), Opdat de macht een toevlucht zij? Een historische studie van het politieapparaat als een politieke instelling, Kluwer, Antwerpen.
- Geary R. (1985), *Policing Industrial Disputes; 1893 to 1985*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Gladstone F. (1980), *Co-ordinating Crime Prevention Efforts*, Home Office Research Study, 62, Londres.
- Harring S. L. (1985), Policing a Class Society, Rutgers University Press, New Brunswick.
- Jackson P. J., Carroll L. (1981), Race and the War on Crime; the Sociopolitical Determinants of Municipal Police Expenditures in 90 Non-Southern U.S. Cities, American Sociological Review, 46(3), 290–305.
- Jacobs D. (1979), Inequality and Police Strength; Conflict Theory and Coercive Control in Metropolitan Areas, *American Sociological Review*, 44(6), 913–925.
- Jeanjean Marc (1990), Un ethnologue chez les policiers, A.-M. Métailié, Paris.
- Jones J. (1980), Organizational Aspects of Police Behaviour, Gower Publishing Company, Hampshire.
- Levens B., Dutton D. (1980), *The Social Service Role of the Police, Domestic Crisis Intervention*, Sollicitor General Canada, Ottawa.

Levy R. (1987), Du suspect au coupable : le travail de police judiciaire, Librairie des Méridiens-Médecine et Hygiène, Genève.

- McCabe F., Sutcliffe F. (1978), Defining Crime. A Study of Police Decisions, Oxford.
- Manning P. K. (1977), Police Work: the Social Organization of Policing, MIT Press, Cambridge.
- Manning P. K. (1980), The Narc's Game. Organizational and Informational Limits on Drug Law Enforcement, MIT Press, Cambridge, Massachussetts et Londres.
- Martin J. P., Wilson G. (1969), The Police: a Study in Manpower; the Evolution of the Service in England and Wales 1829–1961, Heinemann, Londres.
- Marx G. T. (1988), *Undercover: Police Surveillance in America*, University of California Press, Berkeley.
- Milton C. (1972), Women in Policing, Police Foundation, Washington.
- Monjardet D. (1985), A la recherche du travail policier, *Sociologie du travail*, «Spécial police», 27(4), 391–407.
- Monjardet D. (1989), Questionner les similitudes, Sociologie du travail, 2, 193-204.
- Monkkonen E. (1981), *Police in Urban America 1860–1920*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Muir W. (1977), Police: Street Corner Politicians, University of Chicago Press, Chicago.
- Niederhoffer A., Niederhoffer E. (1978), *The Police Family*, Lexington Books, Lexington, Massachussetts.
- Perrin V. (1990), Mais que fait la police ? Etude réalisée auprès d'un échantillon d'inspecteurs de la police judiciaire municipale de Lausanne, Mémoire de sociologie du travail, Université de Lausanne.
- Platt A., Cooper L. (1974), Policing America, Prentice Hall, Englewood Cliffs.
- Platt T., Frappier J. et al. (1982), The Iron Fist and the Velvet Glove. An Analysis of the U.S. Police, Institute for the Study of Labor and Economic Crisis, Crime and Social Justice Associates, 3e édition.
- Punch M. (1979), Policing the Inner City, a Study of Amsterdam's Warimoesstraat, McMillan, Londres.
- Punch M. (1985), Conduct Unbecoming: the Social Construction of Police Deviance and Control, Tavistock Publications, Londres, New York.
- Reiner R. (1978), The Blue-Coated Worker. A Sociological Study of Police Unionism, Cambridge University Press, Cambridge, Londre, New York.
- Reiss A. J. Jr (1971), The Police and the Public, Yale University Press, New Heaven.
- Remington P. (1981), Policing: the Occupation and Introduction of Female Officers: an Anthropologists' Study, University Press of America, Washington D. C.
- Sanders W. (1977), Detective Work: a Study of Criminal Investigation, The Free Press, New York.
- Schaffer E. (1980), Community Policing, Croom Helm, Londres.
- Sherman L. W. (1974), Police Corruption: a Sociological Perspective, Anchor Books, New York.
- Schmitz H. (1978), Tatgeschehen, Zeugen und Polizei, zur Rekonstruktion und Beschreibung des Tathergangs in polizeilichen Eigenvernehmungen, Forschungsreihe 9, Bundeskriminalamt, Wiesbaden.
- Schutz Alfred (1987), Le chercheur et le quotidien, Méridiens Klincksieck, Paris.
- Skolnick J. H. (1966), Justice Without Trial; Law Enforcement in Democratic Society, Wiley, New York.
- Skolnick J. H. (1969), The Politics of Protest, Ballantine Books, New York.

- Skolnick J. H., Bayley D. H. (1986), *The New Blue Line; Police Innovation in Six American Cities*, The Free Press, New York.
- Skolnick J. H., Gray T. (1975), Police in America, Little, Brown and Co., Boston.
- Steer D. (1980), *Uncovering Crime: the Police Role*, Royal Commission on Criminal Procedure, Research Study 7, Londres.
- Sutherland Edwin H. (1937), The Professional Thief by a Professional Thief, University of Chicago Press, Chicago.
- Tuck M., Southgate P. (1981), Ethnic Minorities, Crime and Policing: a Survey of the Experiences of West Indians and Whites, Home Office Research Study, 70, Londres.
- Van Reenen P. (1979), Overheidsgeweld. Een sociologische studie van de dynamiek van het geweldsmonopolie, Samson, Alphen aan de Rijn.
- Verheecke A. (1982), De positie van vrouwelijke surveillanten bij de gemeentepolitie, Staatsuitgeverij, Ministerie van Binnenlandse Zaken, Direktie Politie, afdeling Onderzoek en Ontwiddeling, Gravenhage.
- Vernis J-M. (1980), Le syndicalisme dans la police nationale, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- Walker S. (1977), A Critical History of Police Reform, Lexington Books, Toronto, Massachussetts.
- Wilson J. Q. (1968), Varieties of Police Behavior; the Management of Law and Order in Eight Communities, Harvard University Press, Cambridge, Massachussetts.
- Yarmey A. D. (1990), *Understanding Police and Police Work: Psychosocial Issues*, New York University Press, New York, Londres.

Adresse de l'auteur :

Valérie Perrin

Université de Lausanne, Institut des Sciences Sociales et Pédagogiques, CH-1015 Lausanne.

transaction

PRODUCTION AND DISTRIBUTION TEORIES

George J. Stigler With a new introduction by Douglas Irwin

Nobel Laureate Stigler was the first to trace how distribution theory evolved during a critical juncture in the development of modern industrial capitalism. First published in 1941, this landmark study has continuing significance in the study of economics, as Irwin's new introduction demonstrates.

ISBN: 1-56000-710-9 (paper) 400 pages, £17.95

ROMANTIC HOMAGE TO GREECE AND SPAIN

My Fable, Their Art

Leo Bronstein

Elie Wiesel has said "to read Leo Bronstein is to discover one of this generation's most original thinkers." Here Bronstein shares a new way to read the monuments of art. He traces the West's totalitarian and pluralistic attitudes as displayed in the art of classical Greece, Byzantium, Western Europe, Islam, culminating in the art of Spain.

ISBN: 1-56000-117-8 (cloth) 317 pages, 156 illustrations and plates, £55.95

FRAMES OF REMEMBRANCE

The Dynamics of Collective Memory

lwona Irwin-Zarecka

What is the symbolic impact of war memorials? How does television change our engagement with the past? Irwin-Zarecka places the dynamics of collective remembering—and forgetting—at the center of efforts to understand human affairs. This stunning book opens new passages of inquiry.

ISBN: 1-56000-138-0 (cloth) 230 pages, £22.95

THE NEW SOCIETY

The Anatomy of Industrial Order

Peter F. Drucker With a new introduction by the author

Drucker describes how corporations, governments, and labor unions coalesced to form the industrial society that emerged out of the ashes of World War II—and the place of the individual in that new society

ISBN: 1-56000-624-2 (paper) 365 pages, £15.95

KARL KAUTSKY

Marxism, Revolution, and Democracy

John H. Kautsky

Written by his grandson, these essays explore the relationship between communism and Marxism as seen by Karl Kautsky, the leading theorist, interpreter, and popularizer of Marxism after the generation of Marx and Engels.

ISBN: 1-56000-109-7 (cloth), 320 pages, £22.95

TOPSY

The Story of a Golden-haired Chow

Marie Bonaparte

With a new introduction by Gary Genosko

This is a psychoanalytical tale of the effects of a dog on its owner; the analyst is the great Marie Bonaparte. Written in France and Greece at the onset of World War II, the story of her dog Topsy's cancer clearly is intended to convey her response to the ills of Europe as well.

ISBN: 1-56000-127-5 (cloth) 193 pages, (illustrated) £20.95

ECONOMISTS AND THE ECONOMY

The Evolution of Economic Ideas, Second Edition

Roger Backhouse

Covering both major historical events and intellectual developments in economic thought, Backhouse shows how economic theories are formed in response to specific incidents affecting economic events. This is a dramatic new perspective on the history of economic thought.

ISBN: 1-56000-715-X (paper), 260 pages, £13.95

PSYCHOPATHOLOGY AND PSYCHIATRY

Ivan P. Pavlov
With a new introduction by
George Windholz

Pavlov's theory on how organisms adapt to changing external environments is well known. His later systematic study of psychopathology in clinical settings, presented here, is less well known. Windholz traces key events in Pavlov's life, highlighting how he coped with stressful political and pedagogical conditions. ISBN: 1-55000-707-9 (peper), 550 peges, £17.95

THE EMERGING ATLANTIC CULTURE

Thomas Molnar

Molnar describes the simultaneous attraction and resistance between the United States and Europe, and the new cultural relationship being created as Europe increasingly wonders whether America's presence represents a Trojan horse or an indispensable locomotive of modernity.

ISBN: 1-56000-124-0 (cloth), 120 pages, £19.95

WEBER AND TOENNIES

Comparative Sociology in Historical Perspective

Werner J. Cahnman

Edited and with an introduction by Joseph B. Maier, Judith Marcus, and Zoltan Tarr

This selection of Cahnman's essays brings together his writings about Weber, Toennies, and historical sociology. The great range and depth of his intellect is evident as he discussed the impact of romanticism on modern thought, and how these key figures analyzed and reacted to modernity. ISBN: 1-56000-134-8 (cloth), 350 pages, £27.95

CULTURE AND HUMAN NATURE

Melford Spiro

With a new introduction by the author

Spiro explores such fundamental issues as the limitations of cultural relatavism, the problem of explanation in the social sciences, and the importance of a comparative approach to the study of social and cultural systems. He emphasizes social experience and the evolutionary history of our species.

ISBN: 1-56000-702-8 (paper), 321 pages, £15.95

THE CHALLENGE OF ANTHROPOLOGY

Old Encounters and New Excursions

Robin Fox

This companion to Fox's highly successful Encounter with Anthropology illustrates his commitment to an anthropology that constantly learns from the natural and behavioral sciences, an anthropology of contemporary meaning and value.

ISBN: 1-56000-119-4 (cloth), 434 pages, £34.95

New Books for Spring 1994

Available from your bookstore or direct from the publisher



TRANSACTION PUBLISHERS
Plymbridge Distributors, Ltd.
Estover, Plymouth PL6 7P2, United Kingdom